2019/10

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Extrait du Registre des décisions et délibérations

DECISION DU PRÉSIDENT

1 – Commande Publique

1.1 – Marchés Publics

Objet :
Restauration de cours d'eau – Entente Noireau
Avenant n° 1 au marché CDC18005 – Lot 1 - Ajout de prix unitaires au BPU

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n°3 du 23 janvier 2017 et n°1 du 31 mai 2017,

Vu les pièces du marché n° CDC 18005 – Lot 1 – Traitement sélectif de la végétation des berges, gestion des encombres et confortement de berges par technique de génie végétal (entretien cours d'eau – Entente Noireau)

Considérant le besoin d'ajouter au bordereau de prix unitaire dudit marché, les prix de différentes prestations nécessaires à la poursuite des travaux

Le Président de la Communauté de Communes de l'intercom de la Vire au Noireau,

DÉCIDE

De signer l'avenant n° 1 au marché CDC 18005 – Lot 1 – Traitement sélectif de la végétation des berges, gestion des encombres et confortement de berges par technique de génie végétal (entretien cours d'eau – Entente Noireau) avec l'entreprise DERVENN TRAVAUX ET AMENAGEMENT – 9 rue de la Motte d'Ille – 35830 BETTON

Ces modifications de contrat sont rendues nécessaires pour l'ajout au bordereau des prix unitaires, des prestations suivantes (prix unitaires HT) :

- Démontage d'arbres de diamètre important
  - 40-60 cm : 625 €
  - 60-80 cm : 725 €
  - >80 cm : 825 €

- Démontage de tête de peupliers : 375 €

- Fourniture et plantation de plants (incluant le plant, un filet anti-gibier, 2 tuteurs de maintien pour la gaine de protection en châtaignier, 1 dalle biodégradable, 3 agrafes pour maintien de la dalle, la main d'œuvre) :
  - Fraxinus Americana – semis soul.40/60 : 12 €
  - Alnus Glutinosa – semis soul.60/80 : 11 €
  - Tilia Cordata – semis soul.60/80 : 12 €
  - Acer Platanoides – semis soul 60/80 : 11,50€
  - Acer Campestrie – semis soul.60/80 : 11,50€
  - Euonymus Europaeus – semis soul.45/60 : 11,50€

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Quercus Robur – semi soul 40/60	:	11.50 €
Betula Pendula – semi soul 40/60	:	11.50 €
Corulus Avellana – semis soul 60/80	:	11.50 €
Cornus Sanguinea – semis soul. 40/60	:	11.50 €
Crataegus Monogyna – semis soul. 40/60	:	11.50 €
Viburnum Opulus – semis soul. 45/60	:	11.50 €
Sambuscus Nigra – semis 40/60	:	11.50 €
Ligustrum Valgare – semis soul. 40/60	:	11.50 €

Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le montant total du marché.

La Directrice de la Communauté de Communes est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- La Sous-préfecture
- Madame le Trésorier Principal, Comptable public
- L'entreprise DERVENN Travaux et Aménagement

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire, lors de la séance la plus proche, de cette décision.

Fait à Vire Normandie
Le 7 MAI 2019

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
INTERCOM de la Vire au Noireau

- 9 MAI 2019
Reçu le